

## Normes cantonales sur les effectifs des classes

2016

2021



### Définition

Nombre réglementaire, minimum ou maximum d'élèves par classe dans la scolarité obligatoire (années 1-11, par canton).



### Objectif de la collecte

Donner des informations sur l'environnement d'apprentissage des élèves.



### Exemple d'utilisation

Les aspects normatifs sur les effectifs peuvent être mis en relation avec les Taux d'encadrement des élèves, la Taille des classes, les Effectifs des élèves et les effectifs du Personnel des écoles, pour fournir des informations sur le fonctionnement et l'organisation du système éducatif.

## Synthèse des principales informations par canton et par degré (année scolaire 2020-2021)

<b>BE-fr</b>	Primaire	Années 1-2 : norme 18 élèves (min 14, max 22). Années 3-8 : norme 21 élèves (min 15, max 27).
	Secondaire I	Norme 21 élèves (min 15, max 27).
<b>FR-fr</b>	Primaire	Pas de norme. Années 1-2 : min 12, max 23. Années 3-8 : min 14, max 27.
	Secondaire I	Pas de norme. Réglementation différente selon les types de classe : Classe à exigences de base : min 11, max 21. Classe générale : min 14, max 27. Classe pré-gymnasiale : min 15, max 29.
<b>GE</b>	Primaire	Normes internes qui ne font pas l'objet d'une réglementation. Années 1-2 : moyenne de 20 élèves (en principe max 24).
	Secondaire I	Normes internes qui ne font pas l'objet d'une réglementation. Classes-atelier et classes d'accueil : max 12. Regroupement 1 et section CT : max 14. Regroupement 2 et section LC : max 18. Regroupement 3 et section LS : max 24 élèves. Classes sport et art : max 20 élèves.
<b>JU</b>	Primaire	La norme varie selon la dimension du cercle scolaire. Pas de minima ou des maxima définis. Années 1-2 : moyenne entre 14 et 20 élèves. Dès 24 élèves, des ressources supplémentaires peuvent être envisagées. Années 3-8 : entre 19 et 25 élèves (grandes localités) et entre 12 et 19 (petites localités).
	Secondaire I	Cours à niveaux Exigences de base : moyenne entre 9 et 14 élèves. Exigences moyennes : moyenne entre 13 et 21 élèves. Exigences élevées : moyenne entre 15 et 23 élèves
<b>NE</b>	Primaire	Pas de minima et de maxima fixés. Années 1-4 : norme 18 élèves. À partir de 21 élèves des périodes d'appui sont attribuées. Années 5-8 : norme 19 élèves Des appuis sont octroyés lorsque les effectifs sont élevés.
	Secondaire I	Norme 20 élèves (min 14, max 25).
<b>VS-fr</b>	Primaire	Pas de norme. Années 1-2 : min 7, max 22. Années 3-8 : min 7, max 25.
	Secondaire I	Réglementation différente selon les regroupements d'élèves. Groupes hétérogènes : norme 20 élèves (max 25). Groupes de niveau 2 : norme 18 élèves (min 10, max 25). Groupes de niveau 1 : norme 22 élèves (min 10, max 25).
<b>VD</b>	Primaire	Norme entre 18 et 20 élèves (max 22). Pas de minimum légal strict : <13 élèves classe relevant de la pédagogie compensatoire.
	Secondaire I	Normes différentes selon la filière choisie. Voie générale et groupes de niveaux : norme entre 18 et 20 élèves (max 20) et entre 22 Voie pré-gymnasiale : norme entre 22 et 24 élèves (max 24). Pas de minimum légal strict : <13 élèves classe relevant de la pédagogie compensatoire.

**Source et complément d'information :** Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), [Enquête auprès des cantons 2020-2021](#) (consulté le 10.11.2020).

**Réalisation du tableau :** Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).



Pour plus d'informations, consulter la [fiche complète](#).